



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le vendredi 5 décembre 1997 — N° 144**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**5 décembre 1997**

---

**5 décembre 1997**

---

**Le vendredi 5 décembre 1997**

**N° 144**

La séance est ouverte à 10 h 00.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom de M. Ménard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 184 Loi concernant la rémunération des juges.

La motion est adoptée.

#### **Débats sur les rapports de commissions**

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 2 décembre 1997, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, ainsi que sur le projet de loi n° 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

(Dépôt n° 1345-971205)

#### **Questions et réponses orales**

**5 décembre 1997**

---

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) dépose :

Un extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, tenue le 3 décembre 1997, concernant le ministre des Affaires municipales du Québec.  
(Dépôt n° 1346-971205)

**Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 4 décembre 1997 sur la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral et à l'Office national de l'énergie de ne prendre aucune décision irréversible qui pourrait mettre en péril le projet de gazoduc Trans-Maritimes sans au préalable avoir analysé, étudié et comparé les retombées économiques, sociales et environnementales qui peuvent en découler pour le plus grand avantage du Québec et de l'Est du Canada.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 175 en annexe)

Pour: **100** Contre: **0** Abstention: **0**

---

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 4 décembre 1997 sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 176 en annexe)

**5 décembre 1997**

---

Pour: **61**    Contre: **38**    Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 168 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 168 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

**Motions sans préavis**

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la journée du 6 décembre commémorant les événements de l'école Polytechnique et condamne toute violence faite aux femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Jolivet, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

\_\_\_\_\_

M. Simard, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement canadien de respecter la compétence de l'Assemblée nationale du Québec en matière de droit civil et, en conséquence, lui demande d'indiquer à la France, qu'en matière d'entraide judiciaire civile et commerciale, ce sont les dispositions de l'Entente France-Québec qui s'appliqueront au Québec afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient des nombreux avantages qui y sont prévus.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

5 décembre 1997

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 180, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives, puis de procéder à l'étude détaillée dudit projet de loi; de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 161, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 149, Loi portant réforme du régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu.

**5 décembre 1997**

---

M. Pinard, vice-président, déclare ces amendements recevables.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

*Adoption du principe*

M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune propose que le principe du projet de loi n° 179, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

À 12 h 38, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

---

*Adoption du principe*

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 183, Loi concernant le budget de la Ville de Montréal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**5 décembre 1997**

---

La séance reprend à 20 h 05.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi n° 183, Loi concernant le budget de la Ville de Montréal, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Pinard, vice-président, M. Marsan (Robert-Baldwin) retire certains propos non parlementaires.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 183 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 183 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

---

À 23 h 11, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 décembre 1997, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

5 décembre 1997

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata), débattue le 4 décembre 1997, concernant le gazoduc Trans-Maritimes.

(Vote n° 175)

POUR - 100

Barbeau	Carrier-Perreault	Harel	Middlemiss
Baril	Chagnon	Houda-Pepin	Morin
(Arthabaska)	Charest	Jolivet	(Dubuc)
Baril	Cherry	Julien	Morin
(Berthier)	Cliche	Jutras	(Nicolet-Yamaska)
Beaudet	Copeman	Kelley	Mulcair
Beaudoin	Côté	Lachance	Ouimet
Beaulne	Cusano	Lafrenière	Papineau
Bécharde	Delisle	Lamquin-Ethier	Paquin
Bégin	Désilets	Landry	Paradis
Bélanger	Deslières	(Bonaventure)	Parent
(Mégantic-Compton)	Dion	Landry	Payne
Benoit	Dionne-Marsolais	(Verchères)	Pelletier
Bergman	Doyer	Laporte	Perreault
Bertrand	Duguay	Laprise	Pinard
(Charlevoix)	Dumont	Laurin	Poulin
Bissonnet	Facal	Leblanc	Rioux
Blais	Farrah	Leduc	Robert
Boisclair	Fournier	Lefebvre	Rochon
Bordeleau	Frulla	Léger	Saint-André
Bouchard	Gagnon	Lelièvre	Signori
Boucher	Gagnon-Tremblay	Léonard	Simard
Boulerice	Gaulin	Létourneau	(Richelieu)
Brassard	Gautrin	Maciocia	Sirros
Brien	Gauvin	Malavoy	Vaive
Brouillet	Gendron	Marois	Vermette
Campeau	Gobé	Marsan	Williams
Caron			

CONTRE - 0

5 décembre 1997

---

**ABSTENTION - 0**

---

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, débattue le 4 décembre 1997, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Vote n° 176)

**POUR - 61**

Barbeau	Caron	Jutras	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Lachance	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>
<i>(Arthabaska)</i>	Charest	Landry	Papineau
Baril	Cliche	<i>(Bonaventure)</i>	Paquin
<i>(Berthier)</i>	Côté	Landry	Payne
Beaudoin	Désilets	<i>(Verchères)</i>	Pelletier
Beaulne	Deslières	Laprise	Perreault
Bégin	Dion	Laurin	Rioux
Bertrand	Dionne-Marsolais	Leduc	Robert
<i>(Charlevoix)</i>	Doyer	Léger	Rochon
Blais	Duguay	Lelièvre	Saint-André
Boisclair	Facal	Léonard	Signori
Bouchard	Gagnon	Létourneau	Simard
Boucher	Gaulin	Malavoy	<i>(Richelieu)</i>
Boulerice	Gendron	Marois	Trudel
Brassard	Harel	Morin	Vermette
Brien	Jolivet	<i>(Dubuc)</i>	
Campeau	Julien		

**CONTRE - 38**

Beaudet	Bélanger	Benoit	Bissonnet
Bécharde	<i>(Mégantic-Compton)</i>	Bergman	Bordeleau

**5 décembre 1997**

---

Chagnon	Frulla	Lamquin-Ethier	Ouimet
Cherry	Gagnon-Tremblay	Laporte	Paradis
Copeman	Gautrin	Leblanc	Parent
Cusano	Gauvin	Lefebvre	Poulin
Delisle	Gobé	Maciocia	Sirros
Dumont	Houda-Pepin	Marsan	Vaive
Farrah	Kelley	Middlemiss	Williams
Fournier	Lafrenière	Mulcair	

**ABSTENTION - 0**